

Piedmont, le _____ 2023

Municipalité de Piedmont
Madame Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière
670, rue Principale
Piedmont Québec J0R 1K0

Objet : Demande d'accès à l'information et/ou documents

Madame,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir les informations et/ou documents énumérés ci-dessous de l'emplacement suivant:

Emplacement visé :

Merci pour votre collaboration et recevez mes salutations les meilleures.

Faire parvenir les documents : par courrier par courriel
(Cochez la case appropriée)

Signature :	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

FRAIS À PAYER

À jour au 1^{er} septembre 2022
Ce document a valeur officielle.

chapitre A-2.1, r. 3

Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(chapitre A-2.1, a. 11, 85 et 155).

9. Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal sont les suivants:

- a) 17,25 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident;
- b) 4,25 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;
- c) 0,50 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
- d) 0,42 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$;
- e) 3,45 \$ pour une copie du rapport financier;
- f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants;
- g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum;
- h) 0,42 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g;
- i) 4,25 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.

D. 1856-87, a. 9; D. 1844-92, a. 3.

Je consens à payer tous les frais réclamés pour la présente demande.

Les prix sont sujets à une révision annuellement par la Commission d'accès à l'information.

Initiales